



Mairie de Villargondran

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Vendredi 7 avril 2017

Présents : ROSSI Philippe, Maire, RICCIO Georges, CATTELAN Maurice, BOIS Hélène, CRETTIN Philippe, Adjoint, BOIS Stephan, DURUISSEAU Gilles, JAMEN Pascal, MERLOZ Christiane, PRAT Claudine, RICCIO Franck, RONQUETTE Loredana, ROSSAT Philippe, SALLIERE Michel.

Absente : BOIS Stephan et MERLOZ Christiane en retard donne procuration à PRAT Claudine.

Désignation du secrétaire de séance : Franck RICCIO.

1 - Approbation du compte rendu du 10.03.2017

Aucune remarque n'est apportée.

Vote : 13 pour

2 – vote des taux d'imposition 2017

Rappel des taux actuels :

Taxe d'Habitation	: 5.52 %
Taxe Foncière Bâti	: 9.57 %
Taxe Foncière Non Bâti	: 88.51 %

Les bases de la taxe d'habitation et du foncier non bâti ont légèrement diminué.

En 2016, les taxes ménage ont été de 227 647 €, à taux constant elles seront en 2017 de 227 553 €.

Compte tenu des taux intercommunaux en augmentation et de l'évolution prévue du prix de l'eau, il est proposé de maintenir les mêmes taux pour 2017.

Vote : 13 pour

3 - Budgets primitifs 2017

Philippe CRETTIN remercie tous les membres de la commission des finances et des travaux, pour leur implication et donne les informations sur chaque poste des BP.

Arrivée de Stephan à 18 h.45.

Arrivée de Christiane à 19 h.00

M 14

Fonctionnement dépenses et recettes	: 1 061 169 €
Investissement dépenses et recettes	: 867 292 €

Vote : 14 pour

M 49

Fonctionnement dépenses et recettes	: 124 439 €
Investissement dépenses et recettes	: 68 916 €

Vote : 14 pour

Monsieur le Maire remercie toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration des BP.

4 – rapport annuel du SAAEMM

Comme pour les rapports communaux, les rapports du Syndicat Intercommunal d'Assainissement et du Syndicat d'Alimentation et d'Aménagement des Eaux de Moyenne Maurienne, font l'objet d'une communication du Maire au Conseil Municipal. Ils retracent tous les travaux intervenus, les interventions, les consommations, la télégestion et l'entretien.

Georges RICCIO donne les explications sur les consommations enregistrées au cours de l'année et les diverses interventions pour le SAAEMM seul rapport adressé dans l'immédiat.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport 2016 du SAAEMM.

5 – vente d'une parcelle à un particulier

M. le Maire rappelle la délibération 007 prise en date du 15 décembre 2016 fixant l'accord pour la vente d'une parcelle à Mme MANNO et fixant son prix de vente.

Indique que le document d'arpentage a été réalisé et que le n° de cette parcelle est désormais A 2736 de 42 m².

Une délibération doit de nouveau être prise.

Vote : 14 pour

6- Compte rendu des commissions :

Sports et loisirs : Maurice CATTELAN

La commission se réunira début mai pour l'étude des demandes de subventions.

Communication : Hélène BOIS

-le bulletin municipal est en cours de finition.

-Com'jeunes : les flyers pour la chasse aux œufs et pour la vente de patates/saucisses le 1^{er} tour des élections ont été distribués.

7- Questions diverses

- Les travaux de régénération du pont rail des Resses prévus par la SNCF nous obligent à modifier l'accès au plan d'eau pour cet été.

L'accès se fera par le portail après le pont du Rieubel et la sortie par le petit pont avec obligation de tourner à droite.

3 devis ont été demandés pour la réfection de la chaussée et transmis à la Direction des Opérations de la SNCF pour suite à donner.

La circulation sera interdite aux camions.

- Le réseau d'eaux pluviales de l'Amoudon va être réalisé, les devis sont en cours.

- Zone Antoine Borile, les devis sont en cours pour l'éclairage du cheminement.

- Les buts de basket à la salle polyvalente vont être remis aux normes pour 4360 €.

- Inscription d'un employé pour une formation qui se déroule à St Jean, montage de tentes et structures de réception, et dont l'agrément est obligatoire.

- Ecole, les effectifs sont en baisse, il existe un risque de fermeture de classe, les parents dont les enfants sont scolarisés à St Jean ont été contactés. Réflexion sur la mise en place d'autres mesures.

- Mise en place des permanences pour les élections.

La séance est levée à 20 h.30.